



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Ressources Humaines

Division des personnels Enseignant 2^e degré,
Éducation et psychologue

Chef de division
Corinne LAMBERT

Affaire suivie par :
Fanny ARIES

Tél : 03.83.86.20.41
Mél : ce.dpe-epp@ac-nancy-metz.fr

2 rue Philippe de Gueldres
54035 NANCY

Nancy, le 08 novembre 2021

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine

à

Madame et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les directeurs
de CIO

Objet : Mouvement inter-académique des personnels d'enseignement du 2nd degré (hors PEGC),
d'éducation et psychologues de l'éducation nationale titulaires et stagiaires – rentrée 2022

Référence : Arrêté rectoral du 29 octobre 2021

Je vous demande de bien vouloir attirer l'attention des personnels d'enseignement du 2nd degré, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale placés sous votre autorité de la publication au BOEN spécial n°6 du 28 octobre 2021, des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'arrêté ministériel (NOR : MEN2131955X) et de la note de service (NOR : MENH2131259N) du 25 octobre 2021 relatifs au mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2022.

Le dépôt des candidatures s'effectue dans l'application I-PROF (menu SERVICES - choix SIAM) **du mardi 9 novembre à 12 heures au mardi 30 novembre 2021 à 12 heures inclus** pour le mouvement général comme pour le mouvement spécifique national.

I – MOUVEMENT GÉNÉRAL

J'attire tout particulièrement votre attention sur le chapitre 3 des lignes directrices de gestion énumérant les personnels qui doivent **obligatoirement** participer au mouvement inter-académique.

A compter du 1^{er} décembre 2021, les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en téléchargement sur le portail I-Prof SIAM. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger puis à transmettre au chef d'établissement ou de service le formulaire de demande de confirmation de mutation. Les formulaires, signés, accompagnés des pièces justificatives et éventuellement corrigés manuscritement seront transmis par le chef d'établissement ou de service aux services de la DPE pour le **mercredi 8 décembre 2021** au plus tard.

Je vous informe en outre que les agents sollicitant un changement d'académie et qui souhaitent bénéficier d'une bonification au titre du handicap peuvent télécharger le dossier de demande de bonification sur Partage ou sur le site de l'académie de Nancy-Metz. Ce dossier devra être retourné, dûment complété et accompagné des pièces justificatives nécessaires, au service médical de prévention via l'adresse mél ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr pour le **vendredi 3 décembre 2021** au plus tard.

II – MOUVEMENT SPÉCIFIQUE

Les candidats à des postes offerts dans le cadre des mouvements spécifiques nationaux devront se reporter aux chapitres 3.4 des lignes directrices de gestion afin de se conformer aux modalités particulières de dépôt des candidatures.

II.2 Mouvement sur poste spécifique national (SPEN)

Les candidats sur postes spécifiques nationaux sont invités à formuler sur SIAM leurs vœux et à y joindre une lettre de motivation. Il est recommandé aux candidats de prendre l'attache du chef d'établissement sollicité, pour un entretien, et de lui transmettre un exemplaire de leur dossier de candidature.

II.3 Mouvement sur poste à profil (POP)

Les candidats au mouvement POP qui auront saisi sur SIAM des vœux sur des postes à profil devront adressés leur lettre de motivation au plus tard le **mardi 30 novembre 12 heures** à l'adresse mél mvt2022@ac-nancy-metz.fr. Aucune demande de mutation sur poste à profil ne sera étudiée en l'absence de saisie des vœux sur SIAM et d'envoi par mél de lettre de motivation.

Pour le recteur
Pour la secrétaire générale d'académie

Marie-Laure JEANNIN

